

Chômage, travail de nuit et du dimanche, privatisation rampante des TPG

novembre 2004

Automne : les signatures se ramassent à la pelle

Les premiers frimas ne rendent jamais très agréable de stationner ou défilier dans la rue. Mais l'arrogance de la droite, de l'extrême droite et des milieux patronaux le rendent nécessaire.

En plus de la forte mobilisation des services publics (voir en dernière page), cet automne sera marqué par la récolte de milliers de signatures pour toute une série d'initiatives et de référendums, dont nous parlons abondamment dans les pages qui suivent.

Même si les sujets touchent de manière variée le monde des conditions de travail et de revenus, et donc la politique syndicale, les référendums ont tous une constante. Il s'agit de se battre pied à pied pour combattre toutes les velléités de la droite triomphante et sans scrupules pour mettre à genoux les travailleuses et les travailleurs. Un patron est un patron est un patron. Tout ce qui a été obtenu par la lutte du mouvement syndical est remis en cause, parce que cela gêne la longue marche vers le capitalisme sans contrainte, vers le retour au libéralisme d'il y a deux siècles.

Les syndicats ont créé les assurances chômage. Ils ont fait des pieds et des mains pour mettre en place des dispositifs pour les chômeurs en fin de droit. Mais cela dérange : la seule conception patronale purement pure dans ce domaine, c'est que les chômeuses et les chômeurs sont des assistés qui doivent dire merci quand on leur fait la charité. Pas question de parler de droits - par contre, rappeler à tout bout de champ des devoirs, là ... Non seulement les patrons et les partis de droite qui leur sont inféodés créent le chômage, mais ils veulent aussi que celles et ceux qui en souffrent le sentent vraiment passer, et que la dégrin-

glade du droit jusqu'à l'assistance, et de l'assistance jusqu'à l'exclusion ait une automaticité confinant mécanisme d'horlogerie.

Le mouvement ouvrier a forcé l'imposition de lois interdisant le travail des enfants, le travail de nuit et du dimanche. Si le travail des enfants ne revient heureusement pas sur le tapis - enfin, pas en Suisse - l'interdiction de ne pas travailler 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 gêne visiblement. On commence par quelques commerces, puis on passe à d'autres services, jusqu'à ce qu'on ira-t-il ? Stopper cette offensive générale et éhontée est une entreprise de salut public. Le doigt a suffisamment été mis dans l'engrenage ... et tout ça pour le bien-être de quelques boutiquiers qui essayent de nous persuader qu'il faut pouvoir disposer de n'importe quoi à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Quand feront-ils une loi pour que le soleil reste quand même allumé pendant la nuit (ou pour augmenter la puissance éclairante de la lune) ?

Enfin, tant le référendum sur la privatisation rampante des TPG (que voilà un adjectif, rampant, qui va bien à nos transports publics ...) que l'initiative sur le monopole aux



SIG ont l'incontestable utilité de ne pas mettre dans les mains des mêmes marchands de soupe, qui se moquent du bien public, les outils qui sont d'intérêt commun. Faudra-t-il répéter longtemps - mais on est patients - que si jamais système économique n'a encore montré son efficacité, le capitalisme,

lui, a montré sa totale inefficacité et sa perversion intrinsèque : le profit de quelques uns n'est jamais l'intérêt de tous.

Alors ça passe par des manifs, par des grèves dans la fonction publique. Et cela passe aussi, cet automne, par des signatures en nombre - mal-

heureusement toujours réservées aux seul-e-s citoyen-ne-s suisses. Mais chacun-e peut contribuer au succès de ces récoltes en tenant des stands dans la rue, en démarchant ses collègues de travail, ses voisin-e-s et ses ami-e-s.

Bon automne !

Georges Tissot

Contre l'offensive libérale sur les services publics, il faut argumenter, convaincre, résister ...

voir page 8

Des ronds dans l'eau



La politique de la migration a toujours été un domaine très favorable aux assauts de démagogie et de populisme. On est en train d'atteindre des sommets avec l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes dès le 1er juin dernier.

Bien sûr, il y a les chiffres. Seulement voilà, ce ne sont que des chiffres, assez intelligents que des bâtons alignés. Et qui ne disent que ce qu'on veut bien leur faire dire. Augmentation massive du nombre de frontaliers ? Pas si sûr ... nous l'avons démontré dans un dernier SIT-info. Afflux de nouveaux étrangers ? Quand on sait que des centaines de permis sur les 4000 attribués à

Genève l'ont été pour ... deux jours de travail (et oui !), on peut avoir des doutes. Des abus abusivement abusifs ? Il y en a. Mais les statistiques ne montrent pas les plus redoutables, ceux qui sont cachés, et qui existaient bien avant la libre circulation.

Pas d'angélisme, cependant : c'est vrai qu'il y a des problèmes. Nous ne l'avions d'ailleurs jamais nié, l'avions même prévu. Il faut du temps avant que ne se dissipent les cercles créés par le jet d'un pavé dans une mare. Les grands équilibres sur un continent, sur une région ne se décrètent pas en deux jours. Mais nous continuons à penser que la libre circulation est une chance pour la Suisse et pour notre région, à condition qu'elle soit maîtrisée.

Cette maîtrise, c'est à nous de l'obtenir. Comment le mouvement syndical a-t-il pu imposer des conventions collectives de travail et le respect de celles-ci ? Comment a-t-il été à l'origine de toute législation sociale ? En attendant le bon vouloir de l'Etat ? Et comptant sur la bonté patronale ?

Fondamentalement, rien n'a changé. Protéger les travailleuses et les travailleurs Suisses et étrangers, ceux qui sont déjà là comme ceux qui arrivent, c'est le boulot des syndicats. C'est leur implantation sur le terrain, ce sont leurs relais dans les entreprises, c'est le savoir et l'expérience accumulés dans les permanences qui permettront de lutter contre les abus. La lutte syndicale n'est pas une gravure historique : c'est une réalité

quotidienne. Elle passe certes aussi par des interventions au niveau politique, par des accords à passer avec le patronat. Mais cela ne saurait suffire. La bagarre est au jour le jour, sur les lieux de travail.

La bagarre est quotidienne aussi pour que l'unité et la solidarité gagnent. Parce que toute parole ou tout acte xénophobe (ou qui peuvent alimenter la xénophobie) est une victoire pour nos adversaires. Et que notre division fait leur force.

Que celles et ceux qui croient pouvoir jouer avec le populisme se rappellent qu'une fois lancé, ce genre de pavé-là fait des ronds dans l'eau qui se transforment en raz-de-marée. Beaucoup l'ont payé fort cher.

Georges Tissot

Dans ce numéro :

Sans papiers

Le SIT édite une nouvelle brochure sur les sans papiers et le secteur de l'économie domestique. Manière de faire le point et de montrer les enjeux afin de faire sortir ce secteur de l'ombre.

On vote

Si beaucoup d'enjeux sont financiers pour les votations de novembre, Genève aura aussi à se prononcer d'une manière détournée sur la crise du logement, avec le référendum sur la vente de l'ancien hôtel Carlton.

Les saccageurs

La droite et l'extrême droite du Grand Conseil ont décidé de pousser les chômeuses et les chômeurs de longue durée vers l'exclusion sociale. Mais les syndicats et la gauche répliquent en lançant le référendum.

Beurre dans les épinards

Un peu d'inertie pendant des années dans le secteur des primeurs en gros. Mais les salarié-e-s et leurs syndicats entendent bien améliorer l'ordinaire et se rattraper.

Drôles de cures

Des massages, c'est en général fait pour se raffermir, ou s'amincir. Dans les salons qui les pratiquent, les salaires n'en sortent guère affermis. Mais amincis, ça oui !

Petite enfance

A Lancy et en Ville de Genève, cela bouge et les salariées se mobilisent pour leurs conditions de travail.

Social et formation professionnelle

A l'occasion de l'introduction d'un nouveau CFC, le SIT défend un développement et un accès facilité aux formations, la reconnaissance et la validation des acquis.

Une nouvelle brochure du SIT sur les sans papiers

Voilà déjà plusieurs années que le SIT se bat au premier rang pour une régularisation collective des travailleurs et travailleuses sans statut légal, c'est-à-dire toutes ces cohortes de personnes qui composent les secteurs les plus précaires de l'immigration : les sans-papiers.

de tolérer que des milliers de ressortissant-e-s étrangers, sans statut légal (autre que celui, au départ, de simple touriste) soient honteusement exploités. Sans aucune protection légale, sans réel contrôle des services officiels sur les employeurs !

Pour les autorités, les choses sont simples : ces personnes n'existent pas officiellement, elles peuvent dès lors être employées dans les activités que ne veulent plus assurer les travailleurs-euses locaux-ales, à des salaires défiant toute concurrence... et toute décence. Elles peuvent également être logées dans des conditions inacceptables, tant du point de vue humain (être entassés à plusieurs dans un appartement exigu, comme à la "belle" époque des saisonniers) que financier, avec des loyers prohibitifs ; elles peuvent séjourner chez nous sans coûter un sou à la collectivité, ni être couvertes au niveau des assurances...

Par contre, il n'est pas rare que leurs maigres ressources soient amputées d'un montant saisi à la source pour les impôts et pour l'AVS ! Cette dernière situation relève de ce que l'on appelle communément le "travail au gris". En fait, ces milliers de travailleuses et de travailleurs sont hypocritement toléré-e-s, voire encouragé-e-s à rester chez nous, car ils et elles sont indispensables à la bonne marche de notre économie intérieure. Sans eux, des secteurs entiers tels que l'hôtellerie, l'agriculture et, surtout, l'économie domestique, seraient en crise.

La politique de la Confédération en matière d'immigration est constituée de deux cercles. Le système binaire en vigueur distingue en gros deux catégories de migrant-e-s : les privilégié-e-s, provenant des pays membres de l'Union euro-

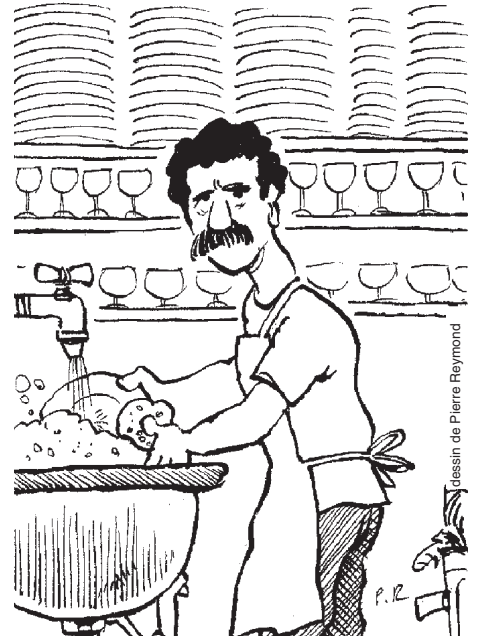
péenne (UE) et les rejeté-e-s, provenant du reste du monde. Il perpétue les logiques de catégorisations et de subtils cloisonnements à l'œuvre depuis des décennies dans notre pays. Cette politique a pour conséquence de laisser des pans entiers de l'économie hors de tout contrôle, l'exemple le plus flagrant en étant l'économie domestique. Au niveau suisse, celle-ci emploie des dizaines de milliers de personnes ; à Genève seulement, on estime que ce sont plus de cinq mille personnes qui sont employées dans ce secteur. La majorité d'entre elles travaillent sans statut légal, sans autorisation officielle... mais elles sont indispensables à la bonne marche du secteur.

Une nouvelle étape de l'action ...

L'action collective en cours est en train de franchir une nouvelle étape. La lutte pour une régularisation de tous/toutes les sans-papiers travaillant dans notre canton, dans l'économie domestique comme dans les autres secteurs, sera encore longue, pleine d'embûches et de difficultés.

Mais nos ami-e-s travailleurs-euses sans statut légal connaissent très bien la signification de ces mots, car tous et toutes ont déjà eu à maintes reprises à surmonter de tels obstacles. Leur espoir d'une intégration définitive dans notre société est à la mesure de la patience et du réflexe de solidarité qui les habitent toutes et tous.

En tant que syndicat, pas après pas, nous accompagnons leur lutte ; nous nous engageons avec eux/elles pour combattre la précarité et la peur avec lesquelles ils/elles vivent quotidiennement ; nous sommes déterminé-e-s à éradiquer l'hy-po-



dessin de Pierre Raymond

crisie qui perdure dans ce dossier de l'immigration et de l'emploi, et qui n'a que trop duré ; nous savons que la lutte en cours sera encore longue et périlleuse, car elle s'intègre dans un combat sans fin... et sans cesse à renouveler pour la dignité et pour le respect des droits humains.

... et une nouvelle brochure

Depuis la publication de la brochure citée ci-dessus, la situation collective et objective des sans-papiers - pour ce qui concerne Genève - n'a guère

évolué en ce qui concerne leurs conditions de vie, mais, cependant, beaucoup d'événements se sont produits depuis lors.

Le SIT vient donc de sortir une nouvelle brochure faisant le point sur ces changements, remettant en perspective la lutte pour la régularisation des sans papiers et s'attachant principalement sur la question du secteur de l'économie domestique. Plusieurs trajectoires concrètes sont également décrites.

Cette brochure est disponible au secrétariat SIT et prochainement sur le site internet.

DD-GT



En avril 2002, notre syndicat publiait une brochure "Contre la précarité, régularisons les sans-papiers" dans laquelle il tentait de faire "sortir de l'ombre" cette catégorie de travailleurs-euses victimes d'une hypocrisie la plus totale.

Il n'est plus acceptable de fermer les yeux sur ce problème de société, ni d'accepter et

L'acharnement judiciaire contre des syndicalistes continue !

L'affaire des TPG continue. L'assemblée du personnel convoquée par le Cartel intersyndical de la fonction publique le 7 octobre a décidé de lever le préalable à toute négociation avec le Conseil d'Etat l'intervention de celui-ci auprès du conseil d'administration des TPG. Mais ce dossier demeure une priorité syndicale car le recours à la justice contre des représentants-e-s syndicaux se poursuit. Deux syndicalistes de plus vont en effet être inculpés au sujet des actions aux TPG le 14 mai. Une manifestation de soutien est prévue le mercredi 10 novembre devant le Palais de justice. Un comité de soutien réunissant des syndicats, des partis politiques et des associations appelle celles et ceux qui veulent défendre les libertés syndicales à participer à ce rassemblement.

Fédération Genevoise de Coopération



1^{er} Carrefour genevois de la Solidarité

Solidarité Nord - Sud pour quoi faire ?

Débat, tables rondes, contes, concerts, expositions, stands d'informations des Associations

Vendredi 14 et samedi 15 janvier 2005
Au Forum Meyrin - Genève

Depuis bientôt 40 ans, la FGC, grâce à l'appui des collectivités publiques, travaille avec ses partenaires du Sud pour combattre les inégalités dans le monde et augmenter la liberté de choix des sociétés et des peuples dans leur construction d'un mieux être économique, social et culturel.

La solidarité internationale est une priorité, une nécessité, tant pour le Nord que pour le Sud. Si l'on veut qu'elle soit enracinée dans la société civile, si l'on veut qu'elle dispose des moyens dont elle a besoin, si l'on veut qu'elle reste une valeur partagée, il faut rendre plus visible tout ce qui se fait à Genève dans ce domaine, il faut répondre aux questions que chacun peut se poser à son sujet, il faut montrer, expliquer, convaincre. C'est le premier but du Carrefour : créer un moment et un lieu où puissent se rencontrer les acteurs de la coopération au développement et un large public, au-delà du cercle habituel des initiés.

Le thème retenu pour ce premier Carrefour est celui de l'utilité de la coopération au développement. Nous pensons que le moment est opportun, après plusieurs décennies d'activités menées dans le cadre de la coopération, de prendre un moment pour discuter, échanger, remettre en question et critiquer ce qui a été fait, entrevoir ce qui reste à faire et se demander pourquoi nous n'avons pas encore réussi à endiguer la pauvreté, les inégalités et relever les défis du "développement".

Vendredi 14 janvier

19h00 Accueil du public et ouverture officielle

20h00 Grand débat public animé par Gaëlle Lavidière, journaliste à la TSR

Solidarité Nord-Sud - pour quoi faire ?

Avec :

- Marcos Arruda, Directeur du PACS, Institut de politiques alternatives pour le Cône Sud, Brésil
- Walter Fust, Ambassadeur, Directeur de la DDC, Suisse
- Liliane Maury Pasquier, Conseillère nationale, Suisse
- Bernard Njonga, secrétaire général du Service d'appui aux initiatives locales du développement (SAILD) Cameroun
- Jean-Christophe Rufin, médecin - auteur, France
- Maheen Sultan, Consultante, spécialiste questions genre et micro-crédit, Bangladesh

Dès 22h Au bar du Balafon, petite restauration et musique avec le trio Yves Cerf - Marco Siero - Syvile Canet. Entrée libre

Samedi 15 janvier 2005

Tables rondes (entrée libre)

Dès 10h Accueil des participants et brunch (payant)

11h Tables rondes (sessions parallèles)

A/ Les organisations non gouvernementales : quelle légitimité ?
B/ Combattre l'évasion fiscale, un enjeu pour le financement du développement ?

avec Alexander Karrer, ambassadeur, (Département fédéral des finances) et des intervenants de l'OCDE, de la place financière genevoise, du réseau international pour la justice fiscale

13h Pause (possibilité de se restaurer sur place)

14h30 Tables rondes (sessions parallèles)

A/ Collectivités publiques et coopération au développement.
B/ Défaits et défis d'un commerce international plus équitable pour le Sud.

17h Allocution de J.-Marc Denervaud, président de la FGC

Programme artistique du 15 janvier 2005

CONTES

Avec HAWA BERTHE (Mali)

Issue d'une grande tradition de conteurs et de conteuses, Hawa Berthe est ambassadrice des traditions et coutumes et surtout de l'esprit et de l'âme africains.

14h30 Le mariage de la fille du roi & les vacances des animaux de la brousse (dès 4 ans / durée 30 minutes)

16h30 Les jumeaux qui cherchaient leur mère & Madame lionne et Madame lièvre (tout public / durée 60 minutes)

CONCERT à 20h

IDIR chante "deux rives, un rêve"

APPEL POUR LA DEFENSE DU SECTEUR HOSPITALIER PUBLIC

Les restrictions budgétaires actuelles et à venir portent atteinte aux prestations des services de santé. Le Forum Santé a déjà reçu de nombreux témoignages de patients, de proches et du personnel sur la dégradation des prestations et sur les répercussions concrètes en matière d'investigations et de soins comme

- l'augmentation des listes d'attente et des délais pour certains examens et certaines interventions thérapeutiques

- la baisse de disponibilité du personnel soignant dans de nombreux services

Le Forum Santé lance un appel à la population pour une récolte de témoignages

Afin d'illustrer cette remise en cause des prestations de santé dans notre canton, un recueil documenté décrivant par écrit des situations concrètes, sous réserve de la protection des données ou de l'anonymat, sera réalisé cet automne.

Envoyez vos contributions écrites à l'adresse suivante
Forum Santé. Case postale 2004 - 1211 Genève 2

SIG : l'initiative est lancée

Nous parlions dans le dernier SIT-info de la préparation d'une initiative qui établirait le monopole des SIG sur l'approvisionnement et la distribution d'eau, de gaz naturel et d'électricité.

Cette initiative vient d'être lancée par les partis de gauche et Verts, et l'ensemble des syndicats. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Des listes d'initiative sont disponibles auprès du secrétariat SIT.

Restrictions budgétaires

L'école professionnelle trinque

Le budget du canton, péniblement adopté au début de l'été, produit ses effets. Pour celles et ceux qui n'y auraient pas cru, ça devient cette fois du concret, dans le domaine de la formation professionnelle comme dans bien d'autres.

Le Centre d'enseignement professionnel, technique et artisanal (CEPTA), école professionnelle pour les apprentis-e-s de ces secteurs, s'est vu signifier de faire plus, avec moins de moyens. Pour cette année, les efforts de toute l'école auront permis de passer le cap de la rentrée scolaire, mais les conséquences en sont la suppression de deux classes, la diminution du nombre de postes d'enseignant-e-s, la suppression de certains appuis, l'augmentation du nombre d'élève par classe... C'est alarmant !

Si la suppression de classes réduit tout simplement les choix possibles pour les jeunes en fin de scolarité obligatoire, les autres mesures risquent fort de péjorer les conditions d'apprentissage, en particulier pour celles et ceux, et ils/elles sont nombreux-ses, qui éprouvent quelques difficultés avec son côté scolaire.

Réduire les appuis scolaires mis à disposition, augmenter le nombre d'élèves par classe (jusqu'à 30 pour les matières générales) n'est pas un bon calcul pour amener ces jeunes à réussir leur apprentissage au bout des trois ou quatre années

que dure la formation.

Dans une école professionnelle, le suivi quasiment individuel est indispensable pour nombre de jeunes filles et jeunes gens pour qui apprendre continue à présenter de sérieux obstacles. Le diktat financier cantonal et ses conséquences sur la gestion de toute l'école professionnelle risquent de rendre cette mission impossible. Ainsi, c'est l'avenir même des jeunes en formation que les députés des partis de droite du Grand conseil, sous couvert de rationalité financière, mettent en péril.

Le pire est à craindre si la logique d'amaigrissement de l'Etat reste prioritaire pour le budget 2005. Le tour de force que tout le personnel du CEPTA, à l'instar de nombreux services de l'éducation, de la santé ou d'autres, ne pourra pas rééditer sans pertes toujours plus importantes au niveau de la qualité du suivi et de l'enseignement.

Les économies budgétaires et les coupes imposées dans les services de l'Etat ne sont pas seulement l'affaire des fonctionnaires. Cela touche aux instruments que la société s'est donnée pour son bien-être. Dans le cas de l'école, et en particulier de l'école professionnelle, cette politique touche à l'avenir de notre société, à l'avenir de ses enfants. Nous en refusons le principe même.

Lucien Martenot

Votations du 28 novembre :

Non à la vente du Carlton

C'est une large base de syndicats, de partis et d'associations qui se sont regroupés derrière le comité référendaire pour contrer la vente du Carlton.

Pour rappel, cet immeuble du quartier des Pâquis est composé de 123 studios avec kitchenettes, et il est tombé, suite à la faillite de ses propriétaires hôteliers, dans le giron de la Fondation de valorisation de la Banque cantonale genevoise (FV-BCG).

Lui attribuer une vocation de logement plutôt que d'hôtel, c'est se confronter à la réalité qu'endurent les travailleurs-euses et les étudiant-e-s pour se loger aujourd'hui.

En pleine rentrée universitaire, ils et elles sont des centaines à n'avoir trouver un toit décent.

Il est donc primordial que les autorités cantonales favorisent la mise en gestion de cet immeuble en direction des mal logés.

Refuser cette vente, c'est également exiger à l'avenir des autorités qu'elles donnent pour

mandat à la FV-BCG de proposer prioritairement son parc immobilier aux fondations en charge du logement social et coopératif, plutôt qu'aux milieux de la finance immobilière.

Jamais en effet l'Etat de Genève n'aura rencontré pareille occasion de se doter d'un parc immobilier et de le transformer

en logements sociaux de long terme.

Mener une politique active en matière de logement social, c'est tout de suite !

Voilà l'enjeu majeur de cette votation en pleine pénurie de logements, citoyen-ne-s et parlementaires, prenez vos responsabilités !

Sylvain Lehmann

Décennie du droit au logement ? Manifestons le 19 novembre !

Afin de donner un visage à ces revendications, le SIT soutient la manifestation appelée par le collectif solidarité logement le 19 novembre prochain :

Le droit au logement est garanti par la constitution genevoise depuis dix ans mais dans la réalité, ce droit n'a fait que reculer pour les habitant-es de ce Canton ; pénurie quasi-totale de logements, pression sur les loyers, évacuations multipliées,...

Les principaux axes de la manif sont :

1. Pour l'application de l'article constitutionnel garantissant le droit au logement.

2. Pour des logements sociaux durables.

3. Halte aux hausses de loyer.

4. Halte aux évacuations : les logements sont à ceux qui les font vivre.

5. Fondation de valorisation de la BCG : priorité aux collectifs d'habitants et aux collectivités publiques.

6. Priorité aux besoins des habitants sur les projets d'attraction de multinationales.

Le 19 novembre, rendez vous à l'Université du Mail, bd Carl Vogt, à 17h30, le cortège se rendra à la caserne des Vernets, dont l'emplacement au centre ville doit servir à la construction de logements et non à l'entraînement militaire, puis devant le Grand Conseil, réuni ce jour-là en séance.

Votations fédérales et cantonales

Quand il est question de finances

Non à la réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT)

L'arrêté soumis au vote le 28 novembre prévoit une réforme globale de la péréquation financière. Il s'agit, d'après le Conseil fédéral, de renforcer le fédéralisme en supprimant le subventionnement des prestations par la Confédération en fonction de leur coût et en le remplaçant par des enveloppes budgétaires globales accordées aux cantons qui devront décider les montants pour telle ou telle subvention.

Pour résumer et donner un exemple, au lieu d'avoir des prestations AI dont le montant est fixé par la Confédération et est identique dans tous les cantons, Berne donne une subvention globale à un canton qui décidera du montant des rentes AI en fonction de ce qu'il veut attribuer à d'autres prestations sociales.

L'arrêté prévoit également de modifier l'indice de répartition pour le calcul de la péréquation entre cantons riches et pauvres. Si cette réforme paraît

simplifier le système actuel avec 36 mesures existantes pour les différentes prestations, elle doit cependant être refusée à cause des risques qu'elle comporte. En effet, d'un canton à l'autre, les montants des aides financières pour l'AI comme pour d'autres risquent de varier et de reculer.

La réforme prévoit le retrait de la Confédération du financement des institutions pour personnes handicapées, l'enseignement spécialisé est également menacé, ainsi que les mesures d'aides aux personnes âgées. Les cantons et les communes, budgétairement en difficulté, risquent de couper dans ces domaines. C'est pourquoi au nom de la solidarité sociale, le SIT vous appelle à voter NON à la RPT.

Oui à l'arrêté fédéral sur le nouveau régime financier

Cet arrêté prévoit la possibilité pour la Confédération de percevoir des impôts directs de 8,5% sur les personnes morales (entreprises) et une TVA de 2% sur les livraisons de biens et de services, sans taux fixé pour l'hôtellerie, de 0,3%, sous

conditions, pour l'AVS. 5% du produit net affecté de la TVA seront utilisés pour réduire les primes d'assurance-maladie pour les classes de revenus inférieurs.

Les grands travaux ferroviaires bénéficieront de 0,1% de TVA. Pour l'impôt fédéral comme pour les mesures financées par la TVA, la perception est prévue jusqu'à 2020. Si ces mesures fiscales ne sont pas toutes idéales du point de vue de la justice fiscale et de l'ancrage dans le long terme de l'impôt fédéral direct que la droite veut supprimer, le SIT vous appelle à voter OUI au régime financier.

Genève :

Non à la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales

Ce projet déposé par la droite pourrait permettre à des sociétés d'échapper au fisc au travers de ce que l'Entente présente comme une simplification de l'imposition. C'est pourquoi le SIT vous appelle à voter NON à cette loi.

Hervé Pichelin

Carnet rose

UNIA ou la naissance d'un autre syndicat interprofessionnel

Réunis en assemblées séparées, le 15 octobre à Bâle, les syndicats SIB, FTMH et FCTA, actions-unia/commis de Genève ont accepté leur fusion dans Unia qui a tenu, le lendemain, son congrès de fondation. Fort de 200'000 membres, d'un millier de salariés et surveillant 500 conventions collectives dans 60 branches, il devient ainsi le plus grand syndicat de Suisse. Relevons qu'à

Genève, Unia comptera environ 18'000 membres (le SIT en a près de 12'000). Après huit ans de négociations, c'est donc le lancement d'un nouveau syndicat pas tout à fait interprofessionnel puisqu'il n'organise pas les salarié-e-s du secteur public.

Le nouveau syndicat a longuement discuté sur l'opportunité de lancer immédiatement un référendum contre la libre-

circulation des personnes mais a renoncé à le faire dans l'immediat.

Son comité directeur attend le débat au parlement et se décidera au printemps prochain. Certains membres craignent le dumping salarial et exigent des mesures d'accroissement ainsi qu'un renforcement des contrôles. Salutations et tous nos vœux syndicaux au grand frère !

Abonnez-vous à

L'émili e

Fondé en 1912 par Emilie Gourd, le mensuel l'émilie est le plus ancien journal féministe au monde.

Abonnements : 65 fr. par an

Informations :
076 348 86 02
ou www.lemilie.org

NON au saccage des droits des chômeuses et chômeurs

Ils ont osé ! La majorité de droite et d'extrême droite du Grand Conseil a décidé de démanteler les mesures cantonales genevoises en faveur des chômeuses et des chômeurs de longue durée, et cela malgré une bagarre farouche de la gauche et des Verts. Mais l'arrogance est l'esprit borné de la droite ne connaît pas de limite, même quand les arguments qui leur sont opposés sont raisonnables.

Rappelons que les mesures cantonales permettaient à une personne qui a épuisé ses indemnités fédérales de chômage d'obtenir un emploi pendant en général une année auprès d'une collectivité publique ou d'une institution à but non lucratif (un emploi temporaire cantonal). Cela lui fournissait un emploi et un salaire, lui évitant l'assistance publique, et lui permettait aussi de recouvrer un nouveau droit à des indemnités fédérales de chômage.

A l'heure où le chômage de longue durée explose à Genève et en Suisse, la majorité du Grand Conseil a décidé de faire de fausses économies et de réduire ces emplois à six mois au plus, ce qui réduit non seulement la période d'emploi et de salaire, mais empêche de bénéficier ensuite de nouvelles indemnités fédérales. Ce sont des fausses économies, parce qu'on retrouvera ces gens sans ressources à un autre bout de la chaîne - vraisemblablement à l'assistance publique.

Ce d'autant plus que jusqu'à aujourd'hui, un-e chômeuse pouvait être couvert par des indemnités ou du travail salarié pendant 5 ans (60 mois). Demain, ce ne sera plus que pendant 2 ans, ou 30 mois au mieux, si la période d'indemnisation fédérale reste plus élevée de 120 jours à Genève.

Fausse économie aussi parce que l'écrasante majorité des personnes en emploi temporaire sont indispensables au bon fonctionnement des services de l'Etat, et qu'il faudra donc engager du personnel pour les remplacer.

Le prétexte utilisé est de renforcer la formation donnée aux chômeuses et chômeurs et de donner plus d'importance à des allocations de retour en emploi. Deux mesures qui sont bonnes, mais qui ne sauraient à

elles seules réduire le chômage de longue durée à Genève. Ce d'autant plus que les allocations de retour en emploi existent depuis plusieurs années, mais qu'elles ne sont utilisées que pour environ 160 personnes, car l'Etat s'est montré incapable de les promouvoir et les milieux patronaux ont traîné les pieds. Ce qui les amène à faire aujourd'hui de belles promesses sur lesquelles on peut avoir le plus grand doute, et pas mal de certitudes.

Ainsi, ce sont les représentant-e-s des patrons qui licencient et sont donc responsables du chômage, qui s'en prennent aux droits des chômeuses et des chômeurs, leur coupent des possibilités d'emploi, les poussent à l'assistance publique, et cela avec l'aide d'autorités politiques qui ne font pas leur travail, qui laissent la situation se dégrader, sont incapables de redonner une vie économique diversifiée à Genève.

Les responsables du chômage

Depuis des années, Genève connaît un taux de chômage plus fort qu'ailleurs en Suisse. Ce n'est pas parce que les salarié-e-s de Genève sont des flemmards.

Une étude universitaire a bien montré que le fait que les chômeuses-euses de Genève aient droit à de meilleures conditions que dans le reste de la Suisse avait une influence négligeable sur ce fort taux. Non. Genève souffre de facteurs structurels, d'une économie insuffisamment diversifiée, d'une formation professionnelle pas assez polyvalente, toutes raisons dont sont responsables les dirigeants de l'économie et les autorités politiques qui en ont la charge et qui veulent maintenant en faire

payer le prix aux chômeuses-euses.

De plus, dans les causes du fort taux de chômage, on relève aussi que les employeurs sont méfiants à engager des personnes qui ne sont plus toutes jeunes, celles qui ont déjà connu le chômage, et cela davantage que dans d'autres cantons. C'est un comble ! Et ce d'autant plus que le chômage ne touche pas seulement quelques catégories de personnes. En ont fait la cruelle expérience depuis quelques années bien de celles et ceux qui avaient pu se croire relativement à l'abri : nulle profession, nul âge, nulle situation sociale n'est à l'abri de la perte de l'emploi.

Et pour beaucoup, cette perte est le début d'une spirale infernale qui peut mener inexorablement - outre les conditions matérielles - vers la perte de la confiance en soi, le déclin des connaissances professionnelles, la désconsidération, voire la stigmatisation. Sans compter le dernier recours de l'assistance sociale.

Voilà ce contre quoi le système des emplois temporaires permettait de lutter. Certes imparfaitement... mais sous prétexte de non-perfection, la droite et l'extrême droite - qui représentent les milieux qui licencient et qui créent le chômage - préfèrent tout saccager.

Si l'y a des chômeuses et des chômeurs à Genève, c'est bien parce que les décideurs économiques sont incapables de créer des emplois résorbant le chômage. Ce n'est pas en supprimant des droits que l'on poussera les gens à travailler : y a-t-il à Genève 16'000 places de travail libres que les 16'000 demandeurs-euses d'emploi pourraient occuper ?

Aussitôt après la décision du Grand Conseil, l'ensemble des syndicats et les partis de gauche ont décidé de lancer un référendum contre cette loi. Vous trouverez ci-dessous une liste de signatures, d'autres sont disponibles au secrétariat syndical.

Le délai est court, puisqu'il faut récolter 7000 signatures jusqu'au 7 décembre.

Georges Tissot

Travailler le dimanche... d'abord dans les gares, ensuite partout...

NON au travail du dimanche !

Le parlement fédéral a accepté une modification de la Loi sur le travail qui permettra désormais à tous les magasins et entreprises de services situés dans une grande gare ou dans un aéroport de faire travailler leur personnel le dimanche.

Aujourd'hui déjà les magasins dans les gares peuvent être ouverts le dimanche, pour autant qu'ils répondent "aux besoins des voyageurs". On peut donc y acheter à manger et à boire, des polars et des pampers, des aspirines et des fleurs, ceci même le dimanche.

Mais, selon la volonté du parlement, les grandes gares et les aéroports se transformeront en centres commerciaux ouverts 7 jours sur 7. Ainsi donc, le dimanche, on pourra donc s'y promener pour acheter une trottinette, conclure une assurance ou faire coiffer son chien, ceci au nom de la sacro-sainte liberté du consommateur de pouvoir faire ses achats jour et nuit, pendant la semaine comme le dimanche.

Ce qu'on oublie, c'est qu'un magasin ouvert signifie qu'il y a des vendeuses et vendeurs qui y travaillent. Les conditions de travail dans le secteur de la vente sont difficiles. Les salaires sont bas, les horaires de travail souvent irréguliers et le samedi est un jour de travail comme les autres. Le dimanche est souvent le seul jour de congé fixe dans la semaine d'une vendeuse ou d'un vendeur. Le seul jour où on peut voir des amis, avoir une vie sociale, passer du temps avec sa famille.

Aujourd'hui, le parlement veut généraliser le travail du dimanche dans les gares - mais il veut aller encore plus loin. En effet, le Conseil des Etats vient de demander au Conseil fédéral d'élaborer un projet de loi afin de permettre désormais l'ouverture de tous les magasins le dimanche ! Demain, le dimanche sera donc un jour de travail comme les autres pour les vendeuses et vendeurs !

Signez ce référendum pour dire NON au travail du dimanche. Tout le monde a droit à une vie sociale et familiale digne de ce nom !

Privatisation rampante des TPG

Le SIT dénonce la situation faite aux sous-traitants

Le SIT dénonce la privatisation rampante du service public et l'objectif de la modification de la loi sur les TPG votée par le Grand Conseil : faire des économies sur le dos des travailleuses et travailleurs.

Avec des salaires à l'engagement souvent inférieurs de 20% à ceux des TPG, un nombre d'heure de travail plus élevé, une couverture sociale moins avantageuse et une progression salariale presque inexistante, les salarié-e-s des entreprises sous-traitantes sont beaucoup moins bien lotis. A cela s'ajoute de nombreuses irrégularités constatées sur le terrain où les employé-e-s luttent pour garder leur emploi et disposent de peu de moyens pour faire entendre leur voix.

Le SIT dénonce la précarité de la situation des travailleuses et travailleurs des entreprises sous-traitantes des TPG.

La régie publique remet régulièrement au concours les contrats de sous-traitance. A chaque renouvellement, les salarié-e-s voient leur contrat de travail remis en cause sans aucune protection ni garantie d'être repris le cas échéant par l'entreprise ayant remporté le marché. Alors que les salaires représentent 80% de la facture de la sous-traitance, la concurrence entre les sous-traitants bloque toute amélioration des

conditions de travail, l'employeur plus clément avec ses salarié-e-s risquant de perdre son contrat lors de la soumission suivante. La concurrence entre les sous-traitants pousse ceux-ci à soumissionner à des prix de plus en plus bas et ce sont les salarié-e-s qui paient les conséquences de cette spirale vers le bas.

Le SIT dénonce l'absence de convention collective de travail (CCT) dans le domaine de la sous-traitance.

La seule base contraignante pour les entreprises sous-traitantes, les Usages professionnels dans le secteur des Transports et Déménagements, est largement insuffisante et ne correspond pas à la réalité de ce secteur. Un salaire mensuel d'environ 3500 Frs pour 45 heures de travail hebdomadaire ne constitue pas à proprement parler des conditions de travail décentes. Une CCT doit être mise en place d'urgence pour défendre les salariés des entreprises sous-traitantes.

Le référendum - lancé par le Syndicat du personnel des transports SEV-TPG - est soutenu par l'ensemble des syndicats et les partis de gauche et verts. Le dernier délai pour la récolte de signatures est fixé au 12 novembre - renvoyez les listes qui vous sont parvenues. SD

Chômage Attention!

Dès le 1er novembre, les déclarations d'accident sont faites par les caisses de chômage.

Si vous êtes indemnisé par notre caisse, veuillez nous annoncer immédiatement votre accident et retourner au contrôle le 1er jour de votre reprise de travail.

En décembre, veuillez remettre vos IPA entre le 10 et le 17 décembre si vous souhaitez être payé AVANT les fêtes.



à découper et renvoyer au syndicat

Référendum contre la loi modifiant la loi en matière de chômage du 22 octobre 2004 (J 2 20 - 8938)

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le Canton de Genève, demandent, conformément au titre VI (art. 53 à 58) de la constitution de la République et Canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 92 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi modifiant la loi en matière de chômage, du 22 octobre 2004 (J 2 20 - 8938) soit soumise à votation populaire.

NOM (majuscules)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Commune électorale	Domicile (adresse complète)	Signature

Nota bene : en matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

L'Office cantonal de la population (rôles électoraux) certifie la validité de _____ signatures.

Le contrôleur : _____ Genève, le : _____

A renvoyer au plus vite, mais dernier délai le 7 décembre 2004 à : SIT - case 3287 - 1211 Genève 3

Amincissement de salaires

A une permanence syndicale, nous recevons Nathalie (prénom fictif), une frontalière qui a signé, comme contrat, une convention de stage. Cette convention stipulait qu'elle était engagée dans le salon de massage comme stagiaire pour suivre des cours de massages relaxants, sportifs, amincissants dos, visage représentant une valeur totale de 3'650 francs, le tout en cinq mois. Son salaire est de 600 francs par mois.

Le contrat présente bien et notre camarade, très motivée, le signe car, à son terme, il lui sera remis des attestations et diplômes pour les examens passés avec succès.

Les premiers mois se passent très bien. Elle travaille 42 heures et demie par semaine et vient en plus chaque matin quinze minutes avant l'ouverture.

Quand, sans raison apparente, l'ambiance se dégrade. Les examens s'approchent. Les querelles de cours de récréations préoccupent Nathalie qui se demande bien ce qu'elle a bien pu faire pour mériter une telle attitude de la part de sa patronne.

Un jour, alors qu'elle était en commission pour sa patronne, Nathalie s'encroûte dans l'escalator du supermarché voisin et se casse le nez. Elle taira l'accident pour ne pas mettre sa patronne en colère.

Fin mai, alors qu'elle n'a plus le droit de remettre les pieds au salon, Nathalie nous consulte. Après un courrier du SIT, Nathalie reçoit une convocation pour passer ses examens le 7 juin.

Le jour "J" arrive et elle se présente au salon, où sa patronne et un expert devraient l'attendre. Enfin, auraient dû l'attendre. Après deux heures d'attente, sa patronne l'invite à renoncer : l'expert ne viendra pas, il aurait eu un "problème"

de train.

Avant de quitter le salon, Nathalie reçoit une attestation signée de son ex-patronne qu'elle a suivi les cours de massages.

Deux semaines plus tard, elle reçoit par courrier un diplôme de masseur signé par la direction et l'expert, qui ne sont autres que sa patronne et son mari.

Après plusieurs vérifications, on finira par dénoncer "Vita massage" au Département de l'instruction publique du canton : ce salon délivre des diplômes sans examens et sans aucune valeur, non reconnus par les autorités cantonales. De plus ce salon embauche des stagiaires frontalières en formation sans autorisation de travail et paie des salaires de misères pour un travail à plein temps.

Après de multiples tractations avec l'avocat de l'employeur, on finira par récupérer 1800 francs de différence de salaire et solde de vacances.

Moralité, vérifiez ou faites vérifier vos contrats de travail !

Sylvain Tarrit

Pas de beurre dans les épinards

Une partie des travailleuses et travailleurs de ce secteur d'activité est occupée à la (re)distribution et livraison en gros des fruits et légumes que tout un chacun achète dans les étalages des supermarchés ou sur les marchés de Rive ou Plainpalais, pour ne citer que ceux-là.

"La 4e gamme"

Une autre partie est occupée, depuis peu, dans un nouveau marché appelé "4e gamme". En effet, de plus en plus de restaurants ou cantines publiques sous-traient l'épluchage des légumes que nous mangeons tous les jours. Le marché intéresse à plus d'un titre.

Depuis 1994, presque toutes les entreprises de ce secteur étaient signataires d'une Convention collective de travail (CCT) et toutes reconnaissent le travail des employé-e-s en leur offrant des conditions de travail correctes, en comparaison d'autres secteurs d'activité voisins comme l'agriculture ou les transports. Outre les 42 heures de travail sur cinq jours par semaine et des salaires au-dessus de 3'500 francs par mois, la CCT couvrirait les salarié-e-s en cas de maladie par une assurance perte de gain

dont l'intégralité de la prime était payée par le patron.

Ce minimum était considéré par beaucoup de salarié-e-s comme "normal". Pendant dix ans, aucun progrès n'a été négocié. La grille des salaires n'a été améliorée qu'une seule fois en dix ans. La compensation de 10% en temps de repos pour les heures travaillées de nuit (23heures à 6 heures), en vigueur depuis août 2003, n'était pas encore accordée à certains salarié-e-s. Les travailleuses et travailleurs ainsi que les syndicats ont hiberné ! Les patrons avaient le sourire !

Comme dans chaque troupeau, il y a toujours une ou deux brebis galeuses qui sèment la zizanie, et ce qui devait arriver arriva. Les requins sont (re)devenus rois et les travailleurs des esclaves à leur botte. Plus rien ne pouvait se discuter entre patrons et travailleurs. Ainsi pour percevoir leur dû, les employé-e-s devaient attendre la fin des rapports de travail et le réclamer avant la prescription de cinq ans.

Et oui, on ne peut s'en vouloir qu'à nous-mêmes, une CCT n'est jamais acquise. Si on oublie de l'entretenir et de l'améliorer, on laisse les pa-

trons seuls maîtres de notre destin. La carotte devient très vite bâton et celui-ci sert à nous taper dessus. Les dirigeants des deux plus grosses boîtes, en terme de salarié-e-s, l'ont bien vite compris et ont malheureusement fort bien exploité ce filon.

Depuis janvier 2004, la CCT a été dénoncée par les employeurs. Les conditions de travail ont déjà changé ou vont l'être. Ainsi, la loi sur le travail s'appliquerait comme minimum, soit 45heures par semaine, il n'y aurait plus de salaire minimum, plus d'obligation de se couvrir en cas de perte de revenu pour la maladie, 6 jours de travail sur 7, 4 semaines de vacances maximum, etc. Les contrats seront revus à la baisse. Encore un secteur à Genève où les gens ne pourront pas vivre de leur salaire. Malgré les heures supplémentaires qui foisonnent dans ce secteur - quand elles sont payées - et qui permettent tout juste de mettre du beurre dans les épinards (offerts en nature par les patrons qui prétendent faire du social).

Toutefois, rien n'est jamais perdu. Plusieurs âmes de bonne ou moyenne conscience raisonnent encore et, ou à force d'avoir été traînées devant les tribunaux, certains "lieutenants" sont déjà nostalgiques de la défunte CCT. Peut-être voient-ils là une future déréglément ou une future concurrence déloyale si chacun peut faire comme il veut. A notre grande surprise, nous avons été sollicités pour renégocier une CCT. L'envie venant d'entreprises non-signataires jusque-là, nous restons sereinement optimistes et sommes plus que jamais ouverts à la négociation d'une nouvelle CCT.

Nous espérons que les résolutions 2005 seront constructives, sinon nous serons obligés d'utiliser la manière forte. Et à vouloir déplacer les tonneaux, certains s'y sont déjà brûlés les doigts. A bon entendeur !

Sylvain Tarrit



Sécurité privée

ADSI Fonti ou l'histoire du dindon et sa farce ...

L'agent P. a été engagé par ADSI Fonti en 2002. Son employeur lui a fait signer un contrat-type stipulant que "l'employé s'engage à passer les examens requis par la loi pour l'obtention de l'autorisation officielle d'exercer en tant qu'agent de sécurité et pour le permis de port d'arme". Le salaire convenu est de 4000 francs par mois, avec promesse qu'il à 4'300 après le temps d'essai. Toutefois, après ce temps d'essai, l'agent ne reçoit que 4'100 francs par mois et le patron lui explique que c'est parce qu'il n'a pas encore son permis de port d'arme.

P. fait donc le nécessaire et obtient et paie de sa poche les autorisations. L'entreprise ayant besoin d'un agent armé, on lui fait comprendre que c'est à lui d'obtenir son "outil de travail". Soucieux de garder sa place et de nourrir sa famille, P. est obligé d'acheter son revolver pour la coquette somme de 500 francs... à sa charge bien évidemment. Ainsi, sur son salaire de 4'100 francs l'employeur ajoute comme convenu une somme intitulée "prime mensuelle" de 200 francs pour le service armé.

En mars 2004 la convention collective du secteur est déclarée d'application obligatoire par le Conseil fédéral et cela implique entre autres le respect du salaire minimum. Ce salaire pour l'agent P., dans sa deuxième

année de service, est de fr. 51'030 francs, soit 4'252.50 francs brut par mois. Mi-août, le SIT constate que l'entreprise ne respecte pas les salaires minimaux et écrit à l'employeur en demandant de se mettre en conformité avec les dispositions de la Convention collective.

Quant P. étudie son décompte de salaire à fin août, il constate que son employeur lui a enlevé les 200 francs pour le service armé et les a inclus dans le salaire de base. Et alors là, P. commence à en avoir ras-le-bol d'être le dindon. Il communique à l'employeur par courrier recommandé qu'il arrête le service armé tant que les 200 francs ne lui sont pas restitués. Et il mandate son syndicat pour intervenir.

Le travailleur paie tout

Le SIT écrit à ADSI Fonti et se fait écho des revendications du travailleur. L'entreprise répond par écrit : "C'est l'agent qui s'achète son arme, l'autorisation de permis de port d'arme ne lui est donnée qu'à la demande de l'employeur, l'agent travaille avec son arme personnelle."

Selon les directives de la société, l'agent doit s'entraîner chaque 2 mois. Nous fournissons à chaque agent armé les munitions pour l'entraînement

et le stand payé. Le temps passé sur le stand n'est pas rémunéré. Les frais pour l'achat d'une arme sont à la charge de chaque agent, l'arme doit être sa propriété et à son nom. Tous nos agents doivent être armés si demandé de l'employeur il y a, ce qui était le cas pour (P). Pour ceux qui ne sont pas armés la raison est que nous jugeons qu'ils ne sont pas aptes ou qu'il n'est pas nécessaire qu'ils le soient mais leur salaire est calculé au départ comme un salaire d'agent armé". Et plus loin, concernant le permis de moto que l'employeur exige de l'agent pour pouvoir se déplacer plus facilement entre les différents sites à sécuriser, l'employeur précise : "Pour le permis de moto, ce dernier aurait dû passer son permis depuis longtemps ce qui a toujours été retardé pour des raisons que nous ne comprenons guère".

La vérité est que l'agent a été victime d'un accident en faisant des déplacements professionnels avec son permis provisoire, et qu'il n'a pas pu passer l'examen en raison de son poignet cassé. A-t-on besoin de spécifier que l'agent a payé de sa poche le permis de moto et la perte de salaire résultant de l'arrêt de travail de plusieurs semaines ?

Nous sommes écœurés et révoltés face à tant d'humiliations. Et nous ne nous lasse-

rons pas de dénoncer, avec tous les moyens à notre disposition, tant légaux que syndicaux, les employeurs qui se croient tout permis. Il faudra bien qu'un jour les entreprises de sécurité privées, les autorités et les

responsables politiques comprennent que la sécurité privée n'est pas un "produit" qui permet de mieux vendre Genève tant que les agents sont traités avec autant de mépris.

Barbara Urtasun

DAC Transports et DAC Services

Pas D'ACcord !

Dans la série des petites annonces qui, en période de fort chômage, fleurissent dans la presse spécialisée, voici narrée la mésaventure de Mme V., demandeuse d'emploi (hors statistique chômage) de 55 printemps qui se présente vaillamment pour un travail de femme de ménage.

Encouragée à verser 20 francs pour s'inscrire dans une agence de placement au nom enchanteur de World recruitment agency (dont l'existence légale ne sera jamais trouvée...), Mme V. s'exécute et se retrouve dirigée par Dacservices, département nettoyage de Dactransports SA, pour effectuer des ménages auprès de particuliers.

Présente sur internet, cette entreprise offre de répondre à vos besoins de services les plus divers, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, comme de promener le chien, la garde d'enfants

ou encore la pose de parquets.

Assidue dans son travail, mais soucieuse d'obtenir un contrat en bonne et due forme, avec mention d'un salaire horaire, d'une durée de travail, etc., Mme V. a demandé en vain des garanties contractuelles.

Après quelques semaines de labeur sur fonds de flou artistique sans avoir vu la couleur de son salaire, Mme V. a démissionné avec effet immédiat et a saisi, par l'intermédiaire du SIT, la juridiction des prud'hommes, qui lui a donné raison.

Nous recommandons une méfiance absolue des marchands de services à la petite semaine et vous encourageons à vérifier auprès de nos permanences la fiabilité des entreprises au concept aussi innovateur que peu respectueux des droits des travailleurs-euses.

Sylvain Lehmann

Du nouveau dans la formation professionnelle

Le SIT a été consulté sur la nouvelle ordonnance concernant la formation professionnelle initiale dans le social, soit le nouvel apprentissage (CFC) appelé "accompagnant-e socio-éducatif-ve".

Chaque CFC fait désormais l'objet d'une ordonnance fédérale qui réglemente la formation.

Celui-ci concernera les métiers nouveaux dans les domaines du handicap, des personnes âgées, de la petite enfance, de l'aide à domicile.

Pour rappel, le SIT n'a pas été favorable à la hiérarchisation des professions du social, craignant de créer des sous-métiers, une dévalorisation des professions actuelles et avait défendu l'accès aux HES pour tout le personnel de ces domaines.

Mais voilà, l'apprentissage se met en place et il faut prévoir comment. Le SIT défend notamment un développement et un accès facilité aux formations, la reconnaissance et la validation des acquis d'expé-

riences sur le terrain, une revalorisation de certifications existantes comme celle des aides familiales notamment et des passerelles entre les différentes certifications.

La consultation a porté sur la possibilité d'un apprentissage de généraliste ou spécialisé dans un des quatre domaines précités.

Nous avons défendu une formation de base de généraliste, à des tronc communs, ceci pour permettre la mobilité professionnelle.

Le choix des quatre domaines spécialisés ne nous paraissait pas pertinent (on peut travailler à domicile avec différents type de population, ce découpage correspond plutôt à des réalités des institutions qu'à des logiques métiers...).

Cette nouvelle formation va se mettre en place dès 2005. Pour réfléchir à cette mise en place et aux conséquences de cette importante refonte du système de formation, le canton de Genève a créé une commission de concertation formation-emploi dans les domaines de la santé et du travail social. Le SIT y sera représenté activement.

Françoise Weber

Agriculture

L'OMC et la déréglementation

L'accord d'août 2004, conclu à l'OMC et présenté comme un grand succès par la majorité de la presse, qui globalement n'y apporte pas la moindre restriction, ne résoudra rien sur le plan mondial concernant la situation des petits paysans.

L'objectif des Etats Unis, à la suite de la transformation du GATT en OMC en 1994, n'était surtout pas d'attendre des années jusqu'à ce que l'OMC impose l'ouverture des marchés en résolvant les différents commerciaux par la seule négociation.

Leur objectif était clair : c'est l'ouverture du marché, avec ou sans OMC.

Les représentants gouvernementaux n'avaient pas trouvé d'accord à Cancun en septembre 2003 parce que les grands pays (Brésil, Inde, Afrique du Sud) n'avaient pas pu obtenir de l'OMC les baisses tarifaires. Cela en vue d'exporter les produits d'une agriculture très industrialisée, non respectueuse de l'environnement, ni des conditions de travail des ouvriers-e-s, alors qu'ils avaient été contraints, par l'OMC, de démanteler sérieusement leurs services publics déjà dans un état lamentable de délabrement suite à des licenciements massifs de fonctionnaires, principalement dans l'enseignement et la santé.

Le nouvel accord n'empêchera pas la disparition des petits paysans au profit des grands trusts de l'agro-alimentaire et des spéculateurs qui jonglent avec le prix des produits et pousseront une grande partie de la population du tiers monde à la famine. Plus claire-

ment encore, l'objectif, ce sont les réductions substantielles du soutien interne qui auraient pour effet des distorsions des échanges. C'est-à-dire que les prix payés aux agriculteurs du monde entier doivent être entièrement déterminés par le marché, sans aucune compensation étatique.

Cet accord réaffirme l'exigence de la réduction de toutes formes de subventions à l'exportation et du financement par les pouvoirs publics de la garantie contre les pertes. Dans certains pays, l'importation a déjà accompli sa tâche d'éliminer le petit producteur en imposant la privatisation de la terre et de l'eau.

L'OMC ne pouvait se permettre deux échecs consécutifs pour survivre à un système où elle pouvait être contournée. A la veille du sommet de Cancun, les Etats Unis avaient triomphalement annoncé des accords de libre échange avec Singapour et le Chili. Sur les traces de cet accord le 3 août 2004, le président américain, tout en saluant l'accord, annonçait un accord commercial avec l'Australie.

La multiplication des accords bilatéraux finira par devenir une entrave à tout progrès global mais organise la chasse des principaux concurrents des Etats Unis, dans lesquels on retrouve l'Europe ou la politique agricole commune, avec ses trois révisions successives, a imposé de multiples libéralisations.

Le capitalisme a depuis longtemps dépassé le moment où il était facteur de développement des forces productives. Il ne parvient même à dégager de nouvelles marges de profit que sur le socle de destruction des forces productrices existantes.

Boumédienne Benmiloud

Petite enfance

AG du personnel des institutions de Lancy

Le 1er novembre, le personnel des institutions de la petite enfance de la commune de Lancy se réunira en assemblée générale, afin de faire le point sur les conditions de travail qui ne sont actuellement pas toutes harmonisées.

Certaines institutions appliquent des conditions presque identiques à celles de la CCT et d'autres en sont encore assez éloignées. On retrouve aussi des disparités importantes dans les modes de tarification aux

parents, selon que l'enfant ait trouvé une place dans l'une plutôt que dans l'autre institution de la commune.

Nous considérons que ces différences sont injustifiées. Dès lors, nous souhaitons entrer rapidement en négociation afin de rejoindre les conditions de travail de la CCT pour le personnel de la petite enfance, à l'instar des communes qui ont déjà fait le pas comme par exemple à Thônex, à Confignon, à Vernier ou à Carouge,

où le processus est en route. Les syndicats et les associations professionnelles ont été reçus le 23 septembre dernier par le conseiller administratif et le responsable du service social de Lancy, à qui nous avons exposé nos demandes. Ils se sont montrés ouverts à la discussion.

Le personnel décidera en AG des moyens à mettre en œuvre pour aboutir rapidement à cet objectif.

Valérie Buchs



Petite enfance

Ville de Genève : le personnel persiste et signe

Réuni en assemblée générale, le personnel des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève a pris connaissance du blocage des négociations relatives au toilettage de la convention collective de travail.

Quatre articles font l'objet d'une divergence, car la rédaction voulue par la Ville de Genève ne respecte pas les accords signés en 2003 (application aux contrats de durée déterminée du 13e salaire progressif, de la prime d'ancienneté et de la gratification pour années de service) ou ne reflète pas la pratique actuelle (couverture du salaire à 100% en cas d'accident). Pourtant, un avis de droit confirme l'interprétation des syndicats et associations professionnelles et met en évidence le non respect des procédures conventionnelles.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de maintenir nos demandes, d'interpeller la Ville de Genève une dernière fois à l'aide de l'avis de droit en

notre possession et, en cas de refus persistant, de porter cette affaire devant la chambre des relations collective de travail.

Le personnel a été particulièrement choqué par le non respect des accords signés, la volonté d'exclure les contrats de durée déterminée des améliorations de la CCT et du peu d'empressement à finaliser un texte toiletté dont toutes les institutions ont besoin, ce qui aurait dû être une simple formalité.

Valérie Buchs

Statut du personnel de la Ville de Genève

Début des travaux de refonte

Après quelques années d'errance, la révision des statuts du personnel de la Ville de Genève refait surface. Une commission consultative a été mise sur pied par le Conseil administratif. Présidée par Fabienne Sturm, elle comprend des représentants-e-s de la commission du personnel, des différents départements municipaux et services, des cadres, des syndicats et des SIS. Ses travaux ont démarrés à la fin septembre et ont été planifiés sur dix séances d'ici juin 2006. La commission examine les propositions de la Ville de Genève et formule ses propositions. Il s'agit d'aboutir à un statut unique, valable pour l'ensemble du personnel. Les particularités des différents services feront l'objet de règlements spécifiques.

Le SIT a dit son scepticisme quant au modèle proposé. Tout d'abord, nous considérons que ce statut devrait faire l'objet de véritables négociations avec les syndicats. Dès lors, cette commission consultative ne

doit être que le préalable à une négociation véritable avec le Conseil administratif, en sa qualité d'employeur. Au final, il reviendra bien entendu au Conseil municipal de voter ces statuts. Nous avons également critiqué la formule de discussion des statuts, puisque ceux-ci sont examinés par grands thèmes. Les membres de la commission ne disposent pas de l'intégralité du statut proposé, mais de textes partiels, fournis au fur et à mesure des séances. Quiconque a déjà négocié un statut ou une convention collective connaît l'importance d'avoir une vue d'ensemble pour apprécier le contenu de tel ou tel article spécifique. Cette démarche borgne est vouée à rencontrer de nombreux obstacles. Par ailleurs, sachant que les particularités de certains services ou fonctions devront faire l'objet de règlements, il totalement incompréhensible d'écarter d'emblée les règlements spécifiques des débats de cette commission. Enfin, il est évident que le temps

à disposition pour traiter de chaque domaine est absolument insuffisant. Compte tenu de la diversité des partenaires représentés, la durée des séances est trop courte pour permettre l'expression complète des opinions.

A l'issue des deux premières séances, il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur les chances de succès de cette démarche, en particulier sur le sort qui sera réservé aux nombreuses remarques émises par les partenaires sociaux. Parmi les objectifs généraux énoncés par la Ville de Genève à l'appui de ce processus, il y a l'amélioration des relations de travail entre la Ville et ses collaborateurs-trices, l'adaptation à la réalité actuelle et la modernisation.

Pour aboutir à de telles objectifs, ne serait-il pas le moment pour la municipalité d'intégrer un principe simple ? Le principe de la négociation avec les organisations du personnel et des syndicats ...

Valérie Buchs

Comité SIT

Lors de sa séance du mois d'octobre, le comité SIT a :

- fait le point sur les mobilisations dans le secteur public et en particulier la prochaine semaine d'actions;
- décidé des dernières préparations au congrès SIT;
- été informé des campagnes référendaires et d'initiatives en cours (voir dans ce SIT-info), ainsi que du débat autour de l'assurance-maternité genevoise et des allocations familiales;
- décidé de soutenir l'initiative sur les SIG;
- ... et bu un verre, puisqu'il s'agissait de sa dernière séance dans la composition actuelle, le comité étant renouvelé par le congrès.

Le SIT à la Maison transfrontalière européenne

La Maison transfrontalière européenne est un guichet d'informations transfrontalières, créé par le Groupement transfrontalier européen et la Fédération Romande des Consommateurs. Il fournit au public des informations sur la région frontalière franco-suisse.

La Maison regroupe dans ses locaux des partenaires français et suisses et traite de sujets aussi divers que : l'emploi, la création d'entreprise, la consommation, le logement, les assurances sociales, les transports et la vie culturelle, en France et en Suisse.

Des conseillères-accueil fournissent une première information : à Annemasse, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00, le vendredi) et à Saint-Genis-Pouilly, les mardis et jeudis après-midi, de 14h30 à 18h30.

Depuis juin 2004, le SIT - comme d'autres syndicats de la CGAS - tient une permanence hebdomadaire chaque lundi de 15.00 à 18.00, qui répond aux divers renseignements que peuvent demander des frontalier-e-s, anciens ou nouveaux.

Davantage de renseignements sur la Maison transfrontalière européenne sur son site internet :

www.maison-transfrontaliere.com



Vous vous êtes naturalisé Suisse ?

De temps en temps, le SIT a besoin de contacter tous ses membres suisses, particulièrement en cas de lancement de référendum ou d'initiative. Evidemment qu'à cette occasion le SIT ne considère pas les étrangers comme partie mineure de ses membres, mais il est parfois un peu inutile de faire des envois par milliers qui ne soient pas bien ciblés.

Le SIT compte environ 75% d'étrangers parmi ses membres. Mais il est bien possible qu'une bonne partie d'entre eux se soient naturalisés suisses depuis leur inscription au syndicat, ou soient doubles-nationaux. Il nous serait très utile de le savoir afin d'être plus efficace dans notre action lors de votations populaires, de lancement d'initiatives ou de référendum.

Merci aux intéressés-es de nous signaler s'ils ont changé de nationalité récemment, voire même depuis leur inscription au syndicat !

11e congrès SIT

Lorsque nous avons fixé les délais pour la parution de SIT-info, la date du congrès n'était pas fixée, ce qui fait que numéro arrivera soit un jour avant, soit deux jours après ! Pas la possibilité donc d'en faire un compte-rendu ... nous nous bornons donc à en rappeler l'ordre du jour, en renvoyant le/la lecteur-trice au prochain journal.

Le 11e congrès du SIT a donc lieu le samedi 6 novembre 2004 à la salle du Môle (rue du Môle, aux Pâquis), toute la journée, dès 9 heures. Comme de coutume, chaque membre du SIT qui désire y assister peut le faire, même s'il/elle n'est pas délégué-e.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture du congrès
2. Procès-verbal du dernier congrès
3. Rapport général et financier d'activité du comité SIT et compte-rendu sur la question des alliances du SIT
4. Thème : "Pour de nouveaux droits pour les travailleurs-euses et leurs syndicats"
5. Autres propositions des secteurs professionnels et syndicats
6. Révision des statuts
7. Reconnaissance des secteurs professionnels, des syndicats et des commissions interprofessionnelles
8. Elections
 - a) du comité SIT
 - b) de la présidence
 - c) du secrétariat général
9. Résolutions
10. Divers

Le SIT sans fumée



Nous rappelons que le SIT a déclaré le 16 rue des Chaudronniers, bâtiment sans fumée à compter du 1er septembre. Les personnes fumeuses qui viennent aux permanences des différents secteurs seront priées de fumer à l'extérieur des locaux. Les réunions syndicales sont également sans fumée.

UOG Les formations de l'université ouvrière de Genève

La formation d'adulte vous intéresse ?

Vous n'avez pas nécessairement l'expérience de l'enseignement, mais vous avez envie de rencontrer des personnes migrantes de toutes provenances, de les aider à s'insérer dans notre société.

Vous avez une bonne connaissance de la langue française et vous êtes prêts-s à :

- Consacrer 1h30 par semaine à l'enseignement du français bénévolement.
- Mettre en œuvre votre sens du contact et votre imagination.

L'UOG vous offre :

- une formation de base d'une durée de 40 heures dispensée par des enseignants professionnels,
- met à votre disposition tout le matériel pédagogique nécessaire pour l'enseignement.

Contactez-nous au 022 733 50 60.

E-mail: info@uog.ch

Pont de fin d'année

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat SIT sera fermé dès le jeudi 23 décembre à 17.00.

Réouverture le lundi 3 janvier à 9.00.



Payer ses cotisations simplement

Les cotisations syndicales, qui sont la seule ressource du SIT, devraient servir le plus possible aux actions à mener. Mais une partie va vers des frais administratifs qui pourraient être évitables.

Savez-vous qu'en donnant l'ordre à votre banque ou à la poste de prélever directement les cotisations sur votre compte en banque ou en poste, vous évitez beaucoup de travail administratif au SIT et réduisez fortement des frais évitables ?

Et rassurez-vous : on ne prend pas vos cotisations, on ne les augmente pas si vous n'êtes pas d'accord !

Alors, demandez à l'administration du SIT un formulaire à remplir pour ce qui constitue une simplification pour tout le monde.

Chalet La Bruyère

Le SIT possède un Chalet à La Cry, au dessus de Saint-Gervais (Haute-Savoie), où il fait bon passer des fins de semaine en groupe ou des vacances, tant en été qu'en hiver.

On trouvera ci-dessous le tarif - différent pour les membres ou non-membres du SIT.

Tout renseignement ou réservation au secrétariat SIT auprès de Jorge Klappenbach (tél. 022 818 03 00 - courriel : jorge.klappenbach@sit-syndicat.ch)



Liste des prix (en francs suisse)	Vacances d'été (pension complète)				Week-end et vacances d'hiver (sans pension)	
	Prix par nuitée		Forfait par semaine		Prix par nuitée	
	Membre	Non membre	Membre	Non membre	Membre	Non membre
Adulte, par personne	35.-	40.-	240.-	280.-	12.-	18.-
Couple, par personne	30.-	36.-	200.-	250.-	12.-	18.-
1er enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	120.-	140.-	x	x
2e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	60.-	70.-	x	x
3e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	gratuit	gratuit	x	x
Enfant, jusqu'à 15 ans	18.-	22.-	x	x	6.-	9.-
Enfant, jusqu'à 10 ans	11.-	13.-	x	x	6.-	9.-
Enfant, jusqu'à 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page : Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers-ères : Giovanni Albano, Martine Bagnoud, Corinne Béguelin, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Lara Cataldi, Manuela Cattani, membres de l'Équipe Chômage, Simon Descombes, Jean-Luc Ferrère, Jésus Gomez, Séverin Guelpe, José Maria Hans, Thierry Hornier, Jorge Klappenbach, Fabienne Saunier, Christina Stoll, Sylvain Tarrin, Bassem Teyssou, Ismail Türkler, Barbara Urtasun, Jean-Michel Varcher, Françoise Weber.

Impression : CIE Genève

Tirage : 12'500 exemplaires

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire de ses seul-e-s secrétaires syndicaux. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué).

En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e. Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté. Pour 2004, il s'agit de la dernière date suivante (lundi à midi) : 22 novembre.

Heures d'ouverture du SIT

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais des renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit :

Bâtiment - nettoyage :

accueil chaque jour de 15.00 à 18.00, mardi jusqu'à 18.30 et le samedi de 9.00 à 11.30
permanences pour tous secteurs mardi, jeudi et samedi (il y a des heures de réception différentes par secteur - se renseigner)

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies :

mardi de 14.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Vente - commerce - services :

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique :

lundi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00
accueil du lundi au vendredi de 14.00 à 18.00

Santé - social - secteurs public et subventionné :

mardi et mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage :

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Du 8 au 12 novembre 2004

Vers une semaine d'actions et de grèves

L'assemblée du personnel du 7 octobre dernier a adopté la proposition du Cartel intersyndical de la fonction publique d'organiser une semaine de mobilisation contre le projet de budget 2005.

L'objectif est de mobiliser nos collègues et les usagers-ères face à un projet résolument antisocial.



Rappelons les éléments principaux de ce projet.

Les prestations sociales sont visées au travers d'économies qui s'élèvent à 83 millions de francs par le biais de l'alignement des prestations AVS (les invalides à plus de 70% verront leurs revenus amputés de presque 300 francs par mois); l'application de normes fédérales, nettement moins avantageuses, en matière de prestations d'assistance, donc une baisse réelle de revenu pour tous les bénéficiaires des prestations de l'Hospice Général; la suppression de moitié des programmes de réinsertion pour les chômeurs en fin de droit, qui seront, de ce fait, précipités à l'assistance publique; l'abaissement des plafonds concernant les allocations au logement; des restrictions pour les jeunes sur l'octroi d'aides pour l'assurance-

maladie.

Par ailleurs, 92 millions sont économisés sur la masse salariale par la suspension de la progression des mécanismes salariaux (annuité et prime de fidélité), le blocage de l'indexation à 0,75% alors que l'augmentation du coût de la vie risque d'être supérieure à 1,2%, le blocage des effectifs, à l'exception de 75 postes pour le Département de l'instruction publique, des menaces sur les accords hospitaliers.

La seule mesure qui augmente les ressources de l'Etat est la suspension de la compensation de la progression à froid pour les impôts sur les personnes physiques, ce qui risque de toucher davantage les petits et moyens salaires que les gros revenus. Le Conseil d'Etat a donc bien décidé l'application stricte du plan financier quadriennal (PFQ) qui limite le déficit à 290 millions pour 2005. Or, ce PFQ prévoit de limiter ce même déficit à 160 millions en 2006 pour atteindre l'équilibre en 2007.

Ces objectifs ne pourront être atteints qu'au travers d'autres mesures touchant les prestations et les conditions de travail.

Pourquoi une semaine d'actions et de grèves ?

L'actuelle offensive de la majorité bourgeoise contre les services publics et les prestations de l'Etat social genevois est sans commune mesure avec ce que nous avons pu connaître dans les années 1990. Il ne s'agit plus, au travers des échancres budgétaires annuelles, de s'attaquer à quelques postes dans les secteurs ou à rogner par la bande des prestations à la population. L'attaque est maintenant frontale et entend atteindre le cœur de l'Etat so-

cial. Dans la perspective d'un conflit sur le long terme, il s'agit donc de favoriser des formes d'action qui permettent à chaque secteur de faire le lien avec les usagers-ères et de dénoncer les réductions et les coupes dans l'ensemble des prestations sociales. Pour cela, il nous faut combiner des moments unitaires avec des actions sectorielles liées aux prestations spécifiques des secteurs.

C'est en effet au travers d'un front large de défense de l'Etat social que nous pourrions faire obstacle à la volonté de l'actuelle majorité politique de démanteler les acquis des politiques progressistes en matière de santé, de social, d'éducation, qui profitent à l'ensemble des habitant-e-s de ce canton.

Pour un syndicat interprofessionnel comme le SIT, le mouvement de défense de l'Etat social ne peut se cantonner aux seuls salariés-es des services publics.

Cette semaine d'actions et de grèves s'inscrit dans cette perspective. En voici le programme détaillé.

- **Le lundi 8 novembre** sera consacré à la récolte dans la ville de signatures pour les référendums et les initiatives ayant trait à la défense des prestations et des services publics (référendum sur les occupations temporaires, référendum TPG, initiative SIG, pétition pour la défense des mesures d'assistance). Chaque syndiqué-e disponible ce jour-là peut contacter le secrétariat.
- **Le mardi 9** sera la journée de l'enseignement et de la formation. Un arrêt de travail d'une heure de 15 heures à 16 heures est prévu dans les écoles, les cycles et les collèges.... Un rassemblement est organisé place de l'Université (Uni-Bas-tions) à 16 heures suivi d'une manifestation qui s'achèvera devant le DIP. Des actions d'information aux usagers-ères émailleront la journée.
- **Le mercredi 10** sera consacré à l'administration. Des as-

semblées de service sur le temps de travail se tiendront le matin dans certains secteurs. Devant les offices de placement, des récoltes de signatures pour le référendum sur les emplois temporaires auront lieu. A 12 heures une manifestation avec les associations d'usagers-ères est prévue devant le DASS pour protester contre les mesures touchant les assurés-e-s. Dans le même temps, une assemblée syndicale se tiendra à Uni-Mail. A 16 heures 30, un rassemblement se tiendra à l'Hôtel des finances pour manifester contre les attaques aux statuts et l'assèchement des finances de l'Etat.

● **Le jeudi 11 novembre**, pas d'armistice, mais la journée de la santé. Le matin dans les HUG, des grèves tournantes des diverses catégories de personnel avec des rassemblements dans le hall de l'entrée principale de l'Hôpital cantonal : à 8h : le personnel des nettoyeurs et de l'exploitation qui s'oppose aux privatisations dans ces secteurs, à 9h, le personnel des laboratoires manifestera contre la réorganisation des laboratoires qui vise à supprimer 12% de l'effectif, à 10h : le personnel soignant et les pluriprofessionnels de la santé dénonceront le manque d'effectifs, qui atteignent les soins aux patient-e-s et dégrade les conditions de travail, et la non-réévaluation des fonctions PPS malgré les décisions des HUG. A 11h, ce sera le tour du personnel administratif. La Psychiatrie et la Gériatrie organisent également des rassemblements avec prises de paroles concernant le budget d'austérité et ses conséquences, sur les revendications hospitalières et sur les revendications spécifiques aux divers personnels. Dans les EMS le matin, des rassemblements d'un quart d'heure de grève se tiendront dans certains établissements (Vessy, Prieuré, ...). L'après-midi verra des actions HUG, Joli Mont, EMS, FSASD. Le personnel de ces secteurs est appelé à faire grève tout l'après-midi et à participer à la manifestation qui partira à 16 heures du Cantonal jusqu'au

DASS.

Le jeudi soir à 20 heures, le Cartel organise un meeting à la Salle du Faubourg pour la défense des services publics avec des intervenants-es d'autres cantons.

● **Le vendredi 12** verra l'ensemble des secteurs sociaux de la fonction publique ou subventionnés se mobiliser pour dénoncer les enjeux liés aux réductions de budgets, les baisses de prestations et leurs conséquences, les dégradations des conditions de travail. Pour dénoncer cette politique d'austérité, les secteurs de travail social veulent rendre visible la pluralité des prestations, des besoins sociaux, des attaques aux prestations. Cette journée sera marquée par la couleur verte au travers de l'histoire d'une grenouille qui refuse de se faire cuire à petit feu.

Des assemblées sont prévues le matin (SSJ, HG...), ainsi que des performances sectorielles (animation socio-culturelle) et des stands comme pour le secteur "handicap" pour informer sur la diversité des prestations et des besoins. La récolte de signatures pour la pétition contre la décision du Conseil d'Etat d'inscrire dans le budget la baisse des barèmes de l'assistance au niveau des normes fédérales minimales (diminution de 21% du minimum vital pour 14000 personnes). La manifestation du social débutera à 15h30 à la Place du Bourg de Four.

La semaine s'achèvera par une manifestation de tous les secteurs et des associations d'usagers-ères qui partira le vendredi 12 à 16 heures 30 de la place Neuve et s'achèvera par une fête à la salle du Faubourg à partir de 18 heures.

Cette semaine d'actions sera donc riche d'événements et permettra de mettre en relief la multiplicité des attaques aux prestations et aux conditions de travail.

Une assemblée du personnel appelée par le Cartel le 18 novembre à 20 heures au Faubourg décidera de la suite à donner au mouvement.

Hervé Pichelin

Démolition du statut, la droite accélère !

La commission ad'hoc du Grand Conseil sur le personnel des services publics accélère le rythme. Le projet principal, qui vise à supprimer les statuts de la fonction publique, y est actuellement traité.

Si ce projet de loi venait à être adopté, l'ensemble du personnel de la fonction publique (enseignants, administratifs hospitaliers, police, manuels, techniques, etc.) y serait soumis. Toutes les conventions collectives des secteurs subventionnés, qui adoptent par analogie les mécanismes salariaux de l'Etat et certaines dispositions statutaires, tomberaient (FSASD, MES, AGOER, FASE, HG, GIAP, etc.).

Le personnel ne serait plus nommé après les trois années probatoires. Le statut de fonctionnaire serait définitivement aboli. Le personnel en place et nommé au moment de la mise en application de la loi perdrait définitivement sa nomination et serait soumis totalement à cette loi. La disparition de la nomination entraînerait la perte de toute protection contre les licenciements. Actuellement, pour prononcer le licenciement d'une personne nommée, l'employeur doit ouvrir auparavant une enquête administrative. Ceci permet à l'employé nommé de se défendre, de faire valoir ses droits et de contester, le cas échéant, les motifs invoqués.

Le licenciement pourrait être ainsi prononcé en tout temps sans autre forme de procès et sans motif particulier. Actuellement, il est nécessaire d'avoir un motif objectivement fondé pour envisager le licenciement d'un fonctionnaire. En cas de décision du Tribunal administratif d'annuler un licenciement, la réintégration serait rendue impossible et l'indemnité serait fixée à 8 mois de salaire au maximum. Actuellement, la réintégration est possible, mais non obligatoire, et l'indemnité maximale s'élève à 24 mois de salaire.

Le personnel serait soumis chaque année à une évaluation. Les résultats de ces évaluations seraient pris en compte pour établir le salaire de chacun-e. Avec cette clause, le salaire au mérite entre par la grande porte. La loi actuelle sur les salaires disparaîtrait au profit de la seule fixation du salaire minimum pour chaque fonction. Les augmentations annuelles dépendraient des prestations fournies par chacun, de l'expérience de chaque individu, du renchérissement, mais aussi de la conjoncture économique. Les mécanismes salariaux, inscrits actuellement dans la loi sur les traitements, seraient abolis.

Le personnel devrait se montrer flexible et mobile, pouvant ainsi être transféré dans un autre département, voire dans le secteur privé. Par cette nouvelle règle, des secteurs entiers de l'Etat pourraient être privatisés et les suppressions de postes pourraient être ainsi facilitées.

Le personnel engagé pour une durée déterminée (auxiliaire) pourrait ne pas être soumis à cette loi. Le Conseil d'Etat pourrait édicter des prescriptions inférieures à celle contenue dans cette loi. Actuellement, les auxiliaires sont soumis aux mêmes règles que l'ensemble du personnel en matière de salaire, de prestations sociales et de conditions de travail.

En lieu et place du statut, qui fixe notamment les conditions de travail, des conventions collectives pourraient être élaborées par domaine d'activités ou par métiers.

D'autres projets de loi complétant la démolition programmée du statut sont également à l'étude dans cette commission. La semaine d'action devra être également une réponse à cette attaque.

Contre l'offensive libérale

Argumenter, convaincre, résister

Pour la défense de l'Etat social et des services publics, le SIT publie une nouvelle brochure qui s'adresse au personnel concerné et à l'ensemble des habitant-e-s du canton

En 1998, le SIT avait édité "Une certaine idée de l'Etat", document qui exposait notre vision de l'Etat social. Face à l'offensive néo-libérale que connaît actuellement Genève, il nous a semblé important de rendre à nouveau publique notre position concernant l'Etat, les services publics et la société au travers d'une brochure "Combattre l'offensive libérale".

L'offensive libérale contre l'Etat ne date pas d'aujourd'hui et n'est pas propre à Genève. Elle a commencé dans les années 1980 avec Thatcher et Reagan, puis s'est mondialisée. Elle maitraque toujours les mêmes slogans : trop gros, trop coûteux, trop interventionniste, trop généreux, trop bureaucratique, l'Etat serait à "réformer", les services publics à "manager" comme une entreprise ou

à privatiser, la législation à "alléger", le statut de la fonction publique à "moderniser", les prestations sociales à "rationaliser" et les citoyens à "responsabiliser".

Ce "brouillage idéologique" connaît un nouvel élan avec la question des déficits des finances publiques : sous couvert de simple bon sens (comme n'importe quel ménage, l'Etat devrait équilibrer son budget), les néolibéraux ont trouvé l'occasion rêvée de relancer leur action et de couper dans les dépenses, les prestations, les effectifs.

Une attaque aiguë de ce virus libéral s'est manifestée à Genève lors des débats autour du budget 2004 de l'Etat. Une récidive est programmée lors de l'examen du budget 2005.

Enivré par la possession de cette arme à double canon

(idéologie et budget), la nouvelle droite libérale et ses alliés versent dans l'arrogance : elle méprise les manifestations, ignore les syndicats, balaie les oppositions, désavoue le Conseil d'Etat et passe en force.

Pour cette "Entente genevoise" (sur le dos de qui ?), le temps n'est plus à la concertation et encore moins à la négociation, il est au défi : puisqu'elle tient le couteau par la manche (de la majorité parlementaire), elle entend en profiter pour tailler dans le vif.

Cette logique d'affrontement oublie une chose : un défi est fait pour être relevé et il le sera. Parce qu'on ne peut pas gérer les services publics contre celles et ceux qui y travaillent. Parce qu'on ne peut pas rétrécir l'Etat social sans s'aliéner les citoyens et citoyennes qui en verront vite les conséquences néfastes. Parce qu'on ne peut pas mener durablement une politique sans contrat social, c'est-à-dire sans tenir compte des forces vives

de la société civile : syndicats, associations, mouvements sociaux.

Combattre l'offensive libérale est nécessaire et urgent. Et ce combat concerne tous les salariés - du privé comme du public - et tous les citoyens - les usagers comme les agents des services publics.

Pour mener ce combat, il faut être informés, convaincus et unis.

C'est dans cette optique que le SIT publie ce dossier, dans le but de

- démasquer les intentions cachées et les contre-vérités du discours libéral ;
- défendre et illustrer le rôle social de l'Etat ;
- légitimer les moyens d'action du service public ;
- ouvrir une perspective d'action ;
- donner la parole au personnel qui subit les effets du " Moins d'Etat ".

La brochure est disponible auprès du secrétariat.